

AVANT-PROPOS

Ce numéro double qui contient les deux premières livraisons du volume 141 (2002) de la *Revue* illustre l'importance de deux éléments essentiels du travail décent dans le contexte de la mondialisation: l'emploi et les normes du travail.

Dans le premier article, *Joseph Stiglitz*, lauréat du prix Nobel d'économie en 2001, souligne combien l'emploi compte pour la dignité des travailleurs: à niveau de revenu équivalent, un chômeur est moins heureux que quelqu'un qui travaille pour gagner sa vie, tout simplement parce que le chômage affecte le sens de la vie. Ce constat conforte le but de l'OIT: que partout les hommes et les femmes aient un travail décent et productif, dans le respect de la liberté, de l'équité, de la sécurité et de la dignité humaine. Sujet qui est aussi développé par *Philippe Egger* dans sa «perspective» sur la mise en place d'un cadre d'action en faveur du travail décent. Cette considération implique que la sécurité sur le marché du travail doit avoir priorité sur d'autres facteurs de la sécurité socio-économique qui touchent aux emplois, au travail, à la transmission des qualifications, au revenu et à la représentation des travailleurs¹. Selon J. Stiglitz, dans son calcul de la fonction de production, l'école néoclassique considère le travail comme n'importe quelle autre marchandise, ignorant ainsi sa nature humaine. Cette tendance risque d'être exacerbée par une mondialisation débridée associée à un déclin généralisé des effectifs syndicaux et à un affaiblissement de la main-d'œuvre organisée².

L'auteur critique les partisans de la flexibilité du marché du travail – qui en appellent à une baisse des salaires et à une moindre protection des travailleurs – estimant que celle-ci risquerait d'aggraver le chômage. En outre, leur argumentation pourrait bien masquer un projet de remise en cause des droits conquis par les travailleurs au cours du

¹ Pour un développement sur ces formes de sécurité socio-économique, voir Guy Standing: *Beyond the new paternalism*, Londres/New York, Verso, 2002.

² Christopher Candland et Rudra Sil: *The politics of labour in a global age: Continuity and change in late-industrializing and post-socialist economics*, New York, Oxford University Press, 2001.

temps, grâce à la négociation et au militantisme. L'auteur fait état de résultats empiriques récents qui vont à l'encontre de l'argumentation en faveur de la flexibilité du marché du travail. A ce propos, on rappellera la convaincante étude statistique transversale publiée dans la *Revue* sur les avantages de l'instauration d'un salaire minimum pour lutter contre la pauvreté, sans que celui-ci ait d'effets négatifs significatifs sur l'emploi³.

En conclusion, J. Stiglitz appelle la communauté internationale à se mobiliser en faveur du travail décent, du plein emploi et de l'amélioration des conditions de travail, notamment par l'évaluation préalable des conséquences pour la main-d'œuvre de tout programme d'ajustement structurel recommandé aux pays en situation de crise économique. Le fait que l'auteur soit membre de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation mise en place par l'OIT constitue un apport essentiel à l'analyse des conséquences de la mondialisation sur l'emploi et le travail décent.

Le commerce international et les investissements étrangers directs (IED) sont considérés comme les moteurs de la mondialisation. Le lien entre ces deux composantes essentielles de la mondialisation et les normes du travail a pris une importance toute particulière depuis l'adoption en 1998 de la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail, par laquelle les 175 Etats Membres de l'OIT sont tenus de promouvoir et de réaliser les principes consacrés par les normes fondamentales du travail⁴.

Dans le deuxième article de cette livraison, *David Kucera* étudie les relations entre les IED et les normes fondamentales du travail. La *Revue* a déjà publié un article établissant qu'il n'existait pas d'élément empirique ou théorique convaincant à l'appui de la thèse selon laquelle la croissance des échanges entre pays industrialisés et en développement aurait conduit à une détérioration de l'emploi ou du niveau des salaires (considéré comme un indicateur du respect des normes du travail) dans l'un ou l'autre des groupes de pays⁵. D. Kucera pousse l'analyse grâce à la construction de plusieurs indicateurs quantitatifs sur trois composantes des normes fondamentales du travail: la liberté syndicale et le droit à la négociation collective (sept indicateurs), la discrimination en matière d'emploi et de profession (cinq indicateurs de l'inégalité entre hommes et femmes) et le travail des enfants (cinq indica-

³ Catherine Saget: «Lutte contre la pauvreté et travail décent dans les pays en développement: de l'utilité d'un salaire minimum», *Revue internationale du Travail* (Genève), vol. 140 (2001), n° 3, pp. 287-322.

⁴ Les conventions de l'OIT qui s'y rapportent sont celles qui traitent de a) la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective; b) l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire; c) l'abolition effective du travail des enfants; d) l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

⁵ Ajit K. Ghose: «La libéralisation des échanges, l'emploi et les inégalités dans le monde», *Revue internationale du Travail* (Genève), vol. 139 (2000), n° 3, pp. 319-346.

teurs). Leur utilisation consolide la validité statistique des résultats sur la relation éventuelle entre IED et normes fondamentales du travail. En conclusion, l'auteur constate que rien ne confirme l'hypothèse selon laquelle les investisseurs étrangers favoriseraient les pays où les normes du travail sont basses. Cela n'est guère surprenant dans la mesure où les IED sont étroitement liés à la qualité de la gestion. Par exemple, l'exploitation de données sur des pays industrialisés et les pays en développement a mis en évidence une relation négative entre un indicateur de corruption et les IED⁶. En outre, l'analyse transversale montre que non seulement la corruption réduit les investissements directs de l'étranger mais également qu'elle modifie la structure des entrées de capital au détriment des IED et en faveur des prêts bancaires, ce qui aggrave la vulnérabilité des pays où règne la corruption face aux crises monétaires⁷. De même, une analyse des investissements directs de l'étranger dans 36 pays en développement au cours de la période 1984-1994 a montré que le niveau du capital humain est l'un des premiers déterminants des IED et que son importance va croissant⁸.

Ces résultats sont importants: les attaques terroristes contre les Etats-Unis le 11 septembre 2001 ne semblent pas avoir eu d'effet significatif sur les IED ou sur les forces qui les orientent⁹. Plus encore, on constate un accroissement régulier des IED en direction des pays en développement depuis les tragiques événements du 11 septembre. Il est significatif que les deux principales destinations des IED prévues au cours des cinq prochaines années (2002-2006) – c'est-à-dire les Etats-Unis et le Royaume-Uni – sont, dans une large mesure, déterminées par des facteurs identifiés dans l'article de D. Kucera: la taille du marché, le potentiel de croissance, les compétences disponibles et un cadre fiscal et réglementaire favorable¹⁰.

La question posée par *Vincenzo Spiezia* dans le titre de son article – «Vieillesse de la population: gâchis humain ou responsabilité sociale?» – fait écho à la prise de conscience que l'on sent monter à propos du vieillissement: il ne faut plus considérer les citoyens âgés comme un fardeau mais plutôt comme une richesse dont tous bénéficieront¹¹. L'auteur apporte des éléments empiriques qui mettent à mal bien des

⁶ *The Economist* (Londres): «Special report: Bribery and Business», 2 mars 2002.

⁷ Shang-jin Wei: *Local corruption and global capital flows*, Brookings Papers on Economic Activity, n° 2, Washington, DC, The Brookings Institution, 2000.

⁸ Farhad Noorbaksh, Alberto Paloni et Ali Youssef: «Human capital and FDI inflows to developing countries: New evidence», *World Development* (Oxford), vol. 29 (2001), n° 9, pp. 1593-1610.

⁹ Ed Crooks: «Three countries to retain FDI lead», *Financial Times* (Londres), 14 mars 2002.

¹⁰ Crooks, *op. cit.*

¹¹ A propos des conclusions de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (Madrid, 8-12 avril 2002) voir par exemple «A graying globe», *International Herald Tribune* (Zurich), 17 avril 2002, p. 8.

mythes sur les conséquences du vieillissement de la population (phénomène mondial de grande magnitude) sur le marché du travail. Déjà, dans une récente livraison de la *Revue*, le lauréat du prix Nobel Amartya Sen en appelait à une vérification empirique du postulat naïf selon lequel les jeunes perdraient leurs emplois si les personnes âgées continuaient de travailler. Il compare la main-d'œuvre nombreuse des Etats-Unis, où le chômage est bas, à la main-d'œuvre bien plus réduite de plusieurs pays d'Europe, où le chômage est plus élevé. Selon A. Sen, la taille de la population active n'est pas, en soi, un facteur de chômage¹². De même, la simulation effectuée par V. Spiezia sur la période 2000-2050 pour six grands pays industrialisés montre que l'accroissement du taux d'activité des personnes âgées ne se ferait pas au détriment de l'emploi des travailleurs plus jeunes. Il montre au contraire que l'élévation du taux d'activité et l'accroissement de l'offre de travail des personnes âgées auraient des effets bénéfiques sur l'emploi total. Il explique que cette élévation du taux d'activité favoriserait l'emploi en accentuant la concurrence sur le marché du travail et en incitant les entreprises à adopter des techniques de production incorporant plus de travail. Ces résultats confortent les conclusions de la récente Assemblée mondiale sur le vieillissement selon laquelle le maintien en emploi des travailleurs âgés ne devrait pas se faire au détriment des plus jeunes (voir note 11).

Par ailleurs, le vieillissement est souvent considéré comme néfaste au développement à partir du postulat non vérifié selon lequel les personnes âgées épargnent moins, ce qui réduit l'accumulation de capital et les investissements, ralentissant ainsi la croissance de la productivité. L'auteur constate qu'il n'existe pas d'élément de preuve décisif des effets négatifs du vieillissement sur l'épargne ou d'une productivité moindre des travailleurs âgés.

En outre, la simulation effectuée par V. Spiezia pour six grands pays industrialisés ne confirme pas l'hypothèse selon laquelle il serait indispensable de travailler plus longtemps et d'accroître le taux d'activité des travailleurs âgés pour garantir l'équilibre financier des régimes de retraite ou de santé.

Enfin, l'auteur critique la tendance à ne pas former les travailleurs âgés, la formation des travailleurs plus jeunes étant perçue comme plus rentable. Le plan d'action révisé sur le vieillissement: 2002, adopté par la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, comprend plusieurs des propositions relatives au marché du travail faites par l'OIT à Madrid¹³. Il recommande par exemple de prendre des mesures pour

¹² Amartya Sen: «Travail et droits», *Revue internationale du Travail* (Genève), vol. 139 (2000), n° 2, pp. 129-140.

¹³ BIT: *An inclusive society for an ageing population: The employment and social protection challenge*, contribution de l'OIT à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002, BIT, Genève, 2002.

permettre aux travailleurs âgés de continuer de travailler aussi longtemps qu'ils le veulent et qu'ils sont productifs. Pour cela, il faut leur donner accès aux techniques d'information et de communication, à une formation tout au long de la vie, à une formation continue en cours d'emploi et à un dispositif de cessation progressive d'activité.

Dans son article, V. Spiezia propose des mesures spécifiques pour aménager les carrières tout au long de la vie active en sorte que les travailleurs puissent passer, grâce à une formation spécialement adaptée à leurs besoins, de postes de travail incompatibles avec l'âge à des postes de travail pour lesquels l'âge représente un atout.

L'article suivant, intitulé *Le défi du travail décent*, est tiré d'une allocution prononcée par son auteur *Robert B. Reich*, au moment où pesait sur le monde la menace d'un ralentissement économique généralisé, menace qui semble aujourd'hui écartée. De même que J. Stiglitz, dans le premier article de ce numéro, plaide en faveur d'une évaluation obligatoire des conséquences des programmes d'ajustement structurel sur les travailleurs, R. Reich en appelle à une évaluation des conséquences sur l'emploi et le marché du travail des politiques nationales de relance économique conduites par les autorités budgétaires et monétaires face à la menace de crise. L'auteur partage aussi les préoccupations de J. Stiglitz quant aux conséquences néfastes de la flexibilité du marché du travail sur ces composantes du travail décent que sont les salaires et la sécurité de l'emploi. Il s'inquiète également de la tendance à accuser la libéralisation des échanges d'être responsable des pertes d'emplois et de l'aggravation des inégalités de revenu ¹⁴.

Le dernier article, signé *Yuko Aoyama* et *Manuel Castells*, prolonge de façon intéressante deux autres articles publiés dans la *Revue*. Tout d'abord, la dernière livraison de la *Revue* proposait un article sur la normalisation des statistiques du BIT relatives aux salaires par profession, afin de les rendre comparables à l'échelle mondiale pour procéder à des analyses transversales ¹⁵. L'article présenté ici retrace l'évolution des structures de l'emploi dans les pays du G7 au cours des cinquante dernières années afin de rendre compte des conséquences du recours croissant aux technologies de l'information dans le contexte de la mondialisation. Deuxièmement, cet article élargit la base empirique de l'analyse des effets quantitatifs du recours aux TIC sur l'emploi, sujet également traité dans un article du numéro spécial de la *Revue* sur la fracture numérique, mais dont la portée se limitait aux seuls pays d'Europe ¹⁶. Y. Aoyama et M. Castells étudient l'évolution de l'emploi

¹⁴ Pour une vérification empirique, voir Ghose, *op. cit.*

¹⁵ Freeman, Richard B.; Oostendorp, Remco H.: «Les salaires par profession dans le monde: un nouveau fichier», *Revue internationale du Travail* (Genève), vol. 140 (2001), n° 4, pp. 441-465.

¹⁶ Soete, Luc: «TIC, économie du savoir et emploi: un défi pour l'Europe», *Revue internationale du Travail* (Genève), vol. 140 (2001), n° 2, pp. 143-164.

par secteur sur une période de quatre-vingts ans (1920-2000) en se fondant sur des données chronologiques pour évaluer les conséquences des techniques de l'information sur les régimes de travail (par exemple travail à temps partiel, indépendant ou temporaire) dans les pays du G7. Leur conclusion confirme les résultats d'une évaluation des effets des TIC sur la qualité des emplois présentés dans un autre article de notre numéro spécial sur la fracture numérique ¹⁷.

Dans la «perspective» qu'il a rédigée pour ce numéro, Philippe Egger procède à une évaluation critique et à une synthèse des idées et des suggestions émises lors d'un séminaire sur le travail décent qui a réuni des fonctionnaires du BIT au Centre international du formation de Turin, en Italie, à la fin de 2001. Comme il le montre, le débat sur le travail décent a évolué pour passer du stade conceptuel à celui de la mise en place d'un cadre d'action intégré, mise en place dont la nécessité apparaît bien à la lecture des autres articles de cette livraison de la *Revue*. Ph. Egger conclut en formulant une série de recommandations qui se rapportent aux diverses dimensions du travail décent, afin que l'OIT puisse se livrer à un suivi d'ensemble. Parmi ces propositions, on notera la nécessité d'élaborer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs du travail décent afin d'observer les évolutions au cours du temps et les différences entre les situations nationales (l'unité du développement et de l'analyse des statistiques du BIT, nouvellement créée, a été mandatée à cet effet), ainsi que la nécessité de mieux intégrer les politiques (un département de l'intégration des politiques a été spécialement créé au BIT à cette fin). Pour conclure, le contenu de cette perspective montre de quelle façon la démarche fondée sur la notion de travail décent peut raviver l'espoir de réaliser la justice sociale en cette époque de mondialisation que ses critiques les plus sévères ont caractérisée, de façon plutôt étroite, comme une forme de capitalisme mondial sans autre but que de piller les ressources et d'exploiter les pauvres de ce monde au bénéfice de quelques privilégiés.

Dans ce numéro, l'on trouve deux plaidoyers – celui de J. Stiglitz et celui de Ph. Egger – pour que l'on accorde la première priorité à la sécurité sur le marché du travail. D'autres formes de sécurité font l'objet de la notice bibliographique : alimentation, santé, instruction, emploi, revenu et égalité entre les sexes, spécialement dans les pays en développement. Ce travail est fondé sur les leçons tirées de divers programmes lancés en Inde à l'intention des groupes vulnérables. Malgré certaines limites – d'ordre analytique ou empirique – dans le traitement des dites formes d'insécurité, l'ouvrage propose une appréhension exhaustive de la question en Inde. A cet égard, il sera utile aux universitaires, aux spécialistes et aux décideurs intéressés.

¹⁷ Rubery, Jill; Grimshaw, Damian: «Les TIC, l'emploi et la qualité de l'emploi», *Revue internationale du Travail* (Genève), vol. 140 (2001), n° 2, pp. 165-192.

Les huit ouvrages présentés dans la rubrique «Livres récents» offrent une grande diversité de thèmes. Se fondant sur l'expérience diverse des Etats-providence en Europe, le premier, qui traite de l'évolution des marchés du travail, des régimes sociaux et de citoyenneté, met en garde les partisans de la flexibilité sur les risques que celle-ci présente pour la protection sociale et la dignité des travailleurs. Le deuxième est un dictionnaire sur l'emploi et les ressources humaines qui porte un large regard sur le travail et son organisation sociale. Le troisième est consacré à l'explication empirique de la répartition des revenus et des richesses aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et au Japon. L'ouvrage suivant offre une vision passionnante des rapports entre les classes, les castes et les sexes dans l'Etat du Kerala, en Inde, Etat souvent montré en exemple pour sa politique progressiste de redistribution sociale. Cinq études de cas sur les stratégies novatrices que des organes chargés du développement ont utilisées pour intégrer à leurs programmes et dans leurs structures l'exigence d'égalité entre hommes et femmes forment le cinquième ouvrage qui suscite un certain optimisme quant à l'avenir de l'Afrique. Le sixième livre conclut une série d'ouvrages intitulée *Voices for the poor* qui témoigne avec authenticité de la vie de 60 000 pauvres de dix pays, dans trois régions en développement et quatre Etats dont l'économie est en transition. Le septième ouvrage clarifie la notion de responsabilité sociale des entreprises mise en œuvre par le dialogue social aux Pays-Bas. Le dernier livre propose une étude empirique sur les rapports entre égalité des sexes, développement et monnaie, avec pour objectif de déterminer si l'augmentation des ressources disponibles favorise l'autonomie.

Vingt et une nouvelles publications du BIT sont enfin présentées ici, à commencer par le *Compte rendu des travaux* de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail, Genève, 2001, suivi de rapports préparatoires de la 90^e session, 2002: le *Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail*, intitulé *Un avenir sans travail des enfants*, et le *Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations*, ainsi que son étude d'ensemble sur le *Travail dans les ports*. Un autre rapport, *Apprendre et se former pour travailler dans la société du savoir*, sera discuté lors de la 91^e session, en 2003. Le lecteur trouvera la présentation de deux guides, l'un sur les méthodes pour réduire les répercussions des suppressions d'emplois sur les travailleurs, l'autre sur les mutuelles de santé en Afrique, de deux CD-ROM sur les codes de conduites des entreprises multinationales et les indicateurs clés du marché du travail, ainsi que d'ouvrages sur l'intégration du secteur informel, les réformes sociales, la formation professionnelle et les dispositions sociales des traités internationaux en Amérique latine. D'autres thèmes sont traités : soins de proximité, avenir du syndicalisme, protection des enfants contre les risques, action contre le

harcèlement sexuel en Asie. Trois rapports sur des secteurs d'activité sont présentés, deux sur l'avenir de l'aviation civile, dont un sur les conséquences des événements du 11 septembre 2001, un sur les relations professionnelles dans les activités pétrolières et gazières. Enfin, le 75^e anniversaire de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations a offert l'occasion de publier *Les normes internationales du travail. Une approche globale*, ouvrage de référence sur la question.